

ORCHESTRE DE CHAMBRE
DE TOULOUSE



FICHE D'INSCRIPTION

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UN SECOND ALTO

Mardi 8 janvier 2013 à 9h30

à Toulouse – Chapeau Rouge Espace Saint Cyprien –

56, Allées Charles de Fitte . Métro Saint Cyprien

(9h15 : tirage au sort pour ordre de passage)

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITE : _____

(Si vous êtes étranger, merci de préciser votre situation (carte de séjour, de travail...))

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

ADRESSE E-mail : _____

SITUATION DE FAMILLE : _____

FONCTION ACTUELLE : _____

Je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours et dont j'ai préalablement pris connaissance.

DATE :

SIGNATURE :

Fiche d'inscription à retourner pour le **vendredi 4 janvier 2013** au plus tard à :
Orchestre de Chambre de Toulouse - 22, allée de Barcelone 31000 TOULOUSE -

Renseignements :

Sandra Rossi, Directrice de Production.

Par E-mail : oct.recrutement@gmail.com ou par téléphone : 05 61 22 16 34 ou 06 65 78 27 37

ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE



REGLEMENT DU CONCOURS du mardi 8 janvier 2013

Article 1. Concours.

L'Orchestre de Chambre de Toulouse (OCT), Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP), organise un concours dans le but de **recruter un(e) second(e) alto** en contrat à durée indéterminée.

L'OCT est une société de droit privé, soutenue par le Ministère de la Culture (DRAC), la Ville de Toulouse, la Communauté Urbaine Toulouse Métropole la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Article 2. Date et lieu des épreuves.

Les épreuves auront lieu à Toulouse, le mardi 8 janvier 2013 à partir de 9h30 à Toulouse - Chapeau Rouge Espace Saint Cyprien - 56, Allées Charles de Fitte . Métro Saint Cyprien.

Les candidatures sont recevables jusqu'au vendredi 4 janvier 2013 à 12h00.

Article 3. Composition du jury.

Le jury du concours sera composé de tous les musiciens de l'OCT ayant la qualité d'associé à la date du concours, ainsi que des deux gérants de l'OCT.

Il sera présidé par le Directeur Musical de l'OCT qui disposera de deux voix, les autres membres du jury n'en ayant qu'une.

Article 4. Nature des épreuves.

Les épreuves seront organisées en trois tours, chaque tour étant éliminatoire.

1^{ère} épreuve

Deux mouvements contrastés d'une suite pour violoncelle de JS Bach.

Premier mouvement du concerto en ré majeur op 1 de Stamitz (Sans piano et sans cadence)

Nb : L'OCT utilise quotidiennement pour ses programmations l'instrument baroque à 415 et l'instrument moderne à 440.

Le fait de ne pas jouer l'instrument baroque le jour du concours n'est pas éliminatoire.

En cas de recrutement, l'OCT se chargera de la formation à l'instrument baroque du candidat retenu et lui fournira, si besoin est, un instrument.

Renseignements :

Sandra Rossi, Directrice de Production.

Par E-mail : oct.recrutement@gmail.com ou par téléphone : 05 61 22 16 34 ou 06 65 78 27 37

ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE



2^{ème} épreuve

Épreuves en quintette à cordes.

Les candidats recevront une liste de traits d'orchestre concernant aussi bien des parties de 1^{er} alto que de 2nd alto.

Ils devront tenir leur partie au sein d'un quintette à cordes composé de musiciens de l'OCT également membres du jury.

Les autres membres du jury resteront dans leurs rôles d'observateurs.

- Mendelssohn, Symphonie n° 8, Adagio (1er Alto, solo).
- Grieg, Suite Holberg, Rigaudon.
- Mozart, Symphonie Linz version cordes de Cimadora , Final (1er Alto et 2nd Alto).
- Tchaïkovsky : Valse de la sérénade pour cordes op48
- Mendelssohn : Symphonie pour cordes n° 11 (partie alto 1)
- Déchiffrage.

Nb : l'OCT attache la plus grande importance à ces épreuves révélatrices des capacités de chambriste d'un musicien.

3^{ème} épreuve.

Entretien avec le jury.

Article 5. Prise de fonction.

La prise de fonction est prévue au 4 février 2013. Toutefois, un autre calendrier pourra être établi d'un commun accord avec le (la) candidat(e) retenu(e).

Article 6. Rémunération.

Les rémunérations à l'OCT sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable qui dépend des résultats annuels au bilan. En outre, l'OCT étant une SCOP, tous ses salariés bénéficient de l'Accord de Participation qui fixe les règles de répartition des bénéfices. A titre d'information, la rémunération annuelle brute des musiciens en 2012 varie entre 26 386 € brut et 31 854€ brut selon la catégorie d'emploi (tutiste ou soliste). A l'issue du concours, et selon la qualité de la prestation, le (la) candidat(e) se verra proposer l'une ou l'autre catégorie d'emploi.

L'Orchestre prend en charge intégralement une mutuelle de santé familiale.

Article 7. Inscription au concours.

Les candidats devront retourner la fiche d'inscription au concours accompagnée d'un CV détaillé pour le **vendredi 4 janvier 2013** au plus tard à l'adresse suivante :

Orchestre de Chambre de Toulouse
22 allée de Barcelone
31000 Toulouse.

Renseignements :

Sandra Rossi, Directrice de Production.

Par E-mail : oct.recrutement@gmail.com ou par téléphone : 05 61 22 16 34 ou 06 65 78 27 37